

ANDILLY

Les anti-éolien mobilisés

Samedi 17 avril, en fin de matinée, une vingtaine de membres d'un collectif de villageois contre l'implantation de trois éoliennes au fief de Bel-Air, à l'est de la RD 137 (côté Longèves), a mené une action au rond-point de Sérigny-Andilly (RD 137), axe très fréquenté, qui leur a permis de distribuer 1200 tracts d'information pour sensibiliser les personnes des communes concernées et avoisinantes.

Pour Gérard Canivet, membre actif de l'association Collectif andillais contre les éoliennes (CACE), « une immense majorité déclare son ras-le-bol de l'éolien à tout va et n'importe où, nous sommes à saturation ». Cette première action vient en réponse à l'article paru dans nos colonnes le 8 avril dernier intitulé « Présentation du projet éolien citoyen », où l'association dénonce le terme « citoyen » du projet qu'elle qualifie d'« antidémocratique », les administrés n'ayant pas été sollicités par un référendum ou un vote.

Lettre au maire

Un axe qui inquiète les membres du CACE, c'est la santé des enfants de la commune, qui devrait être une priorité pour les élus, selon eux, car ces trois éoliennes vont être érigées à 800 m des écoles (élémentaire pour Sérigny et maternelle pour Andilly), crèches, centres de loisirs, stade et aire de jeux. Gé-



Par petit groupe, les membres du collectif ont distribué des tracts samedi au rond-point de Sérigny-Andilly. F. A.

rald Canivet fait état d'un rapport de 2017 de l'Académie de médecine qui souligne les dangers de l'éolien en alertant sur l'impérieuse nécessité de faire prévaloir le principe de précaution.

L'Andillais, qui sature en relevant la phrase « Trop d'éolien tue l'éolien », citée récemment par Lionel Quillet, président de l'observatoire des éoliennes du 17, annonce que le collectif a envoyé une lettre ouverte au maire de la commune, Sylvain Fagot, qui est visible sur le site de la mairie, détaillant toutes les requêtes, et invite le maire à revoir ses positions.

Frédéric Aïtsiall

Informations sur le CACE sur la page Facebook NON aux éoliennes Andilly-Sérigny 17



Sylvain Fagot se dit prêt à basculer vers des poursuites judiciaires (© Y.P.)

Parc éolien, la tension monte, le maire en appel à la raison

Pour Sylvain Fagot, les anti-éoliens viennent de franchir un cap. L'édile n'exclut pas de saisir la justice.

ANDILLY-LES-MARAIS

Alors que l'enquête publique concernant l'installation d'un parc éolien de trois machines sera close jeudi 29 avril, la tension vient de monter d'un cran entre les associations anti-éolien et le maire d'Andilly.

Le 17 avril dernier, des membres de l'association Collectif andillais contre les éoliennes (CACE) se sont installés au rond-point de Sérigny-Andilly sur la RD137, afin de distribuer des tracts invitant la population à s'exprimer sur le projet. Ce dernier, aussi original soit-il car déclaré citoyen, ne fait pas l'unanimité. Même jusque dans le monde associatif local de l'anti-éolien, à en croire Bruno Cohades, le président démissionnaire du CACE.

« Il y a trois raisons qui m'ont poussé à démissionner. Beaucoup d'éléments me laissent à penser que le projet

se fera. J'ai réussi à vendre ma maison, mais 20 % au-dessous du marché. Enfin, 6 ou 7 adhérents sont sortis du bois. Ils partent dans tous les sens. Je ne souhaite pas être associé à leur démarche », explique l'ancien président.

15 points noirs

Gérald Canivet devrait officiellement succéder à Bruno Cohades, une fois le procès-verbal de l'assemblée générale de l'association validé. En attendant, ces derniers jours c'est l'association CAPRES-Aunis (Comité associatif de promotion de la ruralité, de l'environnement et de la solidarité) qui est montée au créneau. Le collectif, dont le siège social est à Dompierre-sur-Mer, s'intéresse de près à

tous les sujets qui touchent notre environnement. L'association a porté de nombreuses observations sur le registre numérique de l'enquête publique et notamment « 15 points noirs ».

Des prises illégales d'intérêts ?

Parmi eux : « La société Valorem (développeur du parc, N.D.L.R.) aurait financé à 70 % un véhicule utilisé depuis plusieurs années par la mairie ? ». Autre remarque, des conseillers municipaux « qui auraient des intérêts financiers en tant que propriétaires de parcelles sur lesquelles devraient être implantées les éoliennes ». Ce qui se résumerait dans les deux cas à des prises illégales d'intérêts.

Dans tout ce patatouille, le maire d'Andilly invite tout d'abord les détracteurs du projet « à mettre de l'eau dans leur vin et à s'apaiser ». Pour autant, se sentant personnellement visé par des attaques, notamment sur les réseaux sociaux, il se dit prêt à dégainer : « C'est facile de focaliser sur le maire et de le prendre comme bouc émissaire. Je rappelle qu'il s'agit là d'un projet de territoire, porté par cinq partenaires. S'il le faut nous allons basculer vers des poursuites judiciaires pour des propos diffamatoires ». Et pour répondre aux questions de CAPRES-Aunis : « Nous sommes transparents. Toutes les décisions prises ont été validées par le bureau de contrôle de la légalité de la préfecture ».

Yannick Picard

La guerre des chiffres est lancée

De part et d'autre, c'est à une véritable guerre des chiffres à laquelle on se livre. Ainsi pour les porteurs du projet, les trois éoliennes auraient une capacité de production pouvant alimenter 9 500 foyers. Ce que conteste Pierre Rivaud, le président de CAPRES-Aunis : « J'ai fait le calcul. Ce ne sera que 2 800 foyers ». Les membres du CACE, eux, pointent du doigt « trois éoliennes érigées à 800 m des écoles (élémentaire pour Sérigny et maternelle pour Andilly), crèches, centres de loisirs, stade et aire de jeux ». C'est au tour de Sylvain Fagot de réagir : « C'est faux. C'est un nouveau mensonge. La distance est de 1,5 km ». Quant au nombre des éoliennes prévues dans ce projet validé par le Parc naturel du Marais poitevin, l'édile rappelle qu'il est passé de 4 à 3.